

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 2 décembre 2019** à 20h00, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire Monsieur Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et **et**-formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Est absente : Sonia Lehoux

Actes législatifs du conseil

- a) Reconnaître Mme Charlotte Mentzel comme employée de la bibliothèque
- b) Mandater le service de l'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour créer une réglementation pour l'implantation des garages isolés sur les terrains en coin de rue
- c) Mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière faire l'analyse de coût du resurfaçage du rang St-Frédéric et du futur stationnement municipal
- d) Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage
- e) Entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020
- f) Renouvellement du transport adapté pour l'année 2020
- g) Renouvellement d'assurances à la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) pour l'année 2020
- h) Allocation pour la Bibliothèque La Rencontre pour l'année 2020
- i) Demande d'appui à M. Martin Gagné et à Mme Emmanuelle Therrien
- j) Dépenses pour le PPA-ES

Résolution numéro 192-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Nancy Lehoux et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 193-2019

Adoption des derniers procès-verbaux

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu que les procès-verbaux du mois de novembre soient acceptés tel que présentés.

Résolution numéro 194-2019

Reconnaitre Mme Charlotte Mentzel comme employée de la bibliothèque

ATTENDU QUE le comité de bénévoles de la bibliothèque a manifesté le besoin d'avoir une employée pour faire différentes tâches dans la bibliothèque qu'ils n'arrivaient pas à faire sur les heures d'ouverture ;

ATTENDU QU'une bénévole a les compétences pour effectuer ce type de travail et que cet emploi l'intéresse ;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites auprès d'un avocat pour vérifier l'aspect légal de l'embauche d'un employé sans passer par l'affichage et que tout est conforme dans ce cas-ci ;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre engage Mme Charlotte Mentzel environ 4 heures par semaine pour travailler à la bibliothèque municipale et qu'elle soit rémunérée 16\$ de l'heure.

Résolution numéro 195-2019

Mandater le service de l'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour créer une réglementation pour l'implantation des garages isolés sur les terrains en coin de rue

ATTENDU QUE le CCU s'est penché sur la problématique de l'implantation des garages isolés sur les terrains qui font le coin d'une rue;

ATTENDU QUE dans le plan d'urbanisme de la municipalité de St-Sylvestre, l'implantation de la maison détermine la marge avant et, du même coup, l'implantation de garage isolé sur les terrains en coin de rue;

ATTENDU QUE tel que notre règlement d'urbanisme le précise, le garage isolé ne peut être dans la marge avant de la maison dans la situation qui nous concerne;

ATTENDU QUE le CCU conseille que l'on modifie notre réglementation pour que l'on accepte que les bâtiments complémentaires (garages isolés et autres) sur des terrains en coin de rue puissent être implantés dans la marge avant secondaire, toute en respectant la marge minimale d'implantation du bâtiment principal (indépendamment de l'implantation de la maison);

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte ces modifications nommées ci-haut au plan d'urbanisme, mandate le service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour faire les modifications nécessaires à notre réglementation sur les terrains en coin de rue et défraie les coûts en lien avec ces services.

Avis de motion

M. Roger Couture donne avis de motion qu'un règlement modifiant les marges avant pour les terrains en coin de rue sera présenté sous peu.

Résolution numéro 196-2019

Mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière faire l'analyse de coût du resurfaçage du rang St-Frédéric et du futur stationnement municipal

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a projeté de faire de l'asphaltage sur le rang St-Frédéric en 2020 et un stationnement d'environ 35 places à proximité du centre multifonctionnel de St-Sylvestre;

ATTENDU QUE nous devons avoir des plans et devis et une estimation sommaire des coûts rattachés à ses travaux pour faire des règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière offre les services d'ingénierie aux municipalités de son territoire;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate la MRC de Lotbinière pour faire l'analyse de coût des deux projets nommés plus haut ET que la municipalité de St-Sylvestre accepte de défrayer les coûts se rattachant à cette demande de service.

Résolution numéro 197-2019

Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le budget de la Régie Inter Municipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage tel que présenté par dans le document budget 2020.

Résolution numéro 198-2019

Entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020

ATTENDU QUE notre inspecteur municipal sera en charge de la patinoire et de l'anneau de glace pour l'hiver 2019-2020 ;

ATTENDU QU'il peut avoir besoin d'aide pour l'arrosage et le déneigement ;

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte d'engager Jean-François Marcoux pour aider l'inspecteur municipal au besoin.

Résolution numéro 199-2019

Renouvellement du transport adapté pour l'année 2020

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport

adapté ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de payer sa quote-part au coût de 2.94\$/ habitant pour l'année 2020.

Résolution numéro 200-2019

Renouvellement d'assurances à la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) pour l'année 2020

Attendu que la mutuelle des municipalités du Québec nous a fait parvenir le renouvellement d'assurances de la municipalité pour l'année 2020 ;

Attendu que les élus ont pris connaissance du document de renouvellement d'assurances pour 2020, et ce pour un montant de 20 835\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec.

Résolution numéro 201-2019

Allocation pour la Bibliothèque La Rencontre pour l'année 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'année 2019 de la bibliothèque La Rencontre ;

ATTENDU QUE la subvention de 6 200\$ est suffisante pour combler les besoins de la bibliothèque en 2020

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de verser une somme de \$ 6200 à la bibliothèque *La Rencontre* pour l'année 2020.

Résolution numéro 202-2019

Demande d'appui à Martin Gagné et Emmanuelle Lamontagne Therrien pour leur demande à la C.P.T.A.Q.

Il est proposé par Gilbert Bilodeau

Appuyé par Roger Couture

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise et appui la demande à la C.P.T.A.Q. présentée par Martin Gagné et Emmanuelle Lamontagne Therrien pour acquérir une partie de l'immeuble 4 212 141 d'une superficie de 1 118.9m² pour joindre au terrain de leur résidence, soit le lot 4 212 136.

Résolution numéro 203-2019

Demande d'appui à la Corporation D.É.F.I pour l'achat de 50 chambres à air pour les glissades familiale de St-Sylvestre et pour les feux d'artifice

ATTENDU QUE la corporation D.É.F.I de St-Sylvestre désire procéder à l'achat de 50 chambres à air pour les glissades de février 2020;

ATTENDU QUE le coût de ces achats s'élève à 6 700\$;

ATTENDU QU'une subvention de 2500\$ a été octroyée par URLS;

ATTENDU QUE les Lions de St-Sylvestre, D.É.F.I, et la municipalité de St-Sylvestre se partagent les coûts liés aux achats des chambres à air.

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement que la municipalité contribue à l'achat des chambres à air ET offre 500\$ à D.É.F.I pour l'achat des feux d'artifice.

Résolution numéro 204-2019

Résolution d'acceptation pour l'installation d'un luminaire au coin des rangs St-José et Beurivage

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que la municipalité mandate Hydro-Québec pour faire l'installation des lignes électriques conformes en vue de l'installation d'un luminaire.

Résolution numéro 205-2019

PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Gilbert Bilodeau, appuyée par Étienne Parent, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Sylvestre approuve les dépenses d'un montant de 85 774.43\$ avant taxes relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Période de questions des citoyens

M. Laval Breton fait une demande de subvention pour l'achat de chambre à air. Il suggère une aide municipale de 1390\$. Le Club des Lions et D.É.F.I participeront aussi en offrant le même montant.

Bibliothèque : Rien de spécial

Loisirs : La première soirée cinéma a été un succès. Tournois de boxe le 14 décembre.

Matières résiduelles : Le budget est déposé et adopté.

Centre multifonctionnel : Jacinthe a eu son accréditation pour puiser l'eau.

Inspecteur municipal : L'entretien de la patinoire se fera sous peu. Il fait faire des soumissions pour les travaux à venir. Radars pédagogiques; info à venir.

CCU : Recommandation sur les terrains en coin de rue.

MRC : Budget adopté le 7 novembre dernier. Règlement sur la possibilité d'entreposer des roulottes ou autre dans les bâtiments agricoles abandonnés.

Pompier : Rien de nouveau

Corporation DÉFI : Tour d'hélicoptère, accepté, mais on veut savoir d'où il partira.

Comité éolien : Rien de nouveau, on fera une reddition de compte et on publicisera les actions de Mont Ste-Marguerite

Développement local : Un terrain a été vendu à la Régie.

Comité famille : Rien de nouveau

Résolution numéro 206-2019

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 8240 au numéro 8290 inclusivement tel que présenté.

Correspondance : CPTAQ et cartes de souhaits

Levée de l'assemblée est faite à 21h10, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 13 janvier 2020.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier